



MAIRIE DE SALLES D'ANGLES

16130

☎ 05.45.83.71.13

Email : secretariat@sallesdangles.com

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE DEMANDE DE FOND DE CONCOURS

Marcel GERON, Maire de la commune de Salles d'Angles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L. 2122-19 conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance, sa signature,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à :

Monsieur Géraud MOURGÈRE, Conseiller Délégué en charge du dossier du projet de la MSP de Salles d'Angles,

Pour la demande de fond de concours (subvention) auprès de divers organismes concernant le projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire située à Salles d'Angles.

Article 2 : Monsieur le Maire, la secrétaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et copie sera adressée à la Préfecture.

Fait à Salles d'Angles, le 10 mai 2023.

Le Maire,
Marcel GERON



Notifié le : 10 mai 2023

Signature :

Réception en Préfecture le :

Publié le :